

Bulletin de la séance du 30 octobre 2019

L'Assemblée a élu son président en la personne du professeur Eric Eigenmann , sa vice-présidente, Yasmine Atlas, tous deux issus de la Faculté des lettres.

Elle a également procédé à l'élection de son bureau ainsi composé:

Mme Dullion pour le corps professoral,

Mme Atlas, pour le CCER,

M. Truscello, pour le corps des étudiant-e-s,

M. Crettenand, pour le PAT.

L'Assemblée a proposé Mme Artémis Amruthalingam comme membre étudiante de la Commission de gestion des taxes fixes (GTF) et Mmes Léa Sallenave et Valeria Wagner respectivement membre titulaire et membre suppléante représentantes du CCER au Conseil de discipline. Ces personnes doivent maintenant être désignés par le rectorat selon les articles du Statut y relatifs (art. 86 Conseil de discipline et art. 17 Conseil de discipline).

L'Assemblée a préavisé positivement la « Charte d'éthique et de déontologie des Hautes écoles universitaire et spécialisées de Genève » à la condition que des négociations soient ouvertes entre les instances participatives de l'université et de la HES-SO Genève afin de discuter de quelques améliorations possibles. Le hasard du calendrier ayant voulu que le vote d'adoption des organes de la HES-SO Genève ait eu lieu quelques semaines avant celui de l'université et que la HES-SO Genève ait préavisé favorablement la Charte.

Cette Charte est le fruit des travaux du nouveau Comité d'éthique et de déontologie (CED) commun à l'UNIGE et à la HES-SO Genève depuis 2017. Des membres du CED invités à la séance ont expliqué que la nouvelle Charte reprenait dans les grandes lignes les orientations éthiques de la Charte actuelle, adoptée par l'Assemblée en février 2010, en incluant, dans les déclinaisons déontologiques, les spécificités de la HES-SO Genève ainsi que la nouvelle terminologie en matière de protection de la personne notamment.

Une modification de l'art. 65 du Statut de l'université visant à introduire un nouveau diplôme de formation continue a été acceptée par l'Assemblée. Le Certificate of Open Studies (COS) permettra de développer des enseignements aux formats innovants, dispensés à distance à un public de personnes réfugiées dans des camps.

Enfin, une première discussion s'est tenue sur la « Charte institutionnelle du doctorat » proposée par le rectorat. Le sujet sera repris à la séance du 27 novembre prochain en vue de son approbation par l'Assemblée.

Sophie Desjacques Carnegie
Secrétaire de l'Assemblée de l'Université